

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**  
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Séance du 26 septembre de l'an 2017, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 20 septembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h40.

**Personnes présentes:**

M. BARRET Daniel (18h48), M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. COMPAIN Xavier, Mme CORSON Laurence, Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis, M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFOY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HERVIOU Alain, M. HEUZE Joël, M. JOURDEN Jean-Yves, M. LE BIHAN Gilbert, M. LE CALVEZ Marcelin, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves, M. ROUAULT Hervé, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme TANGUY Béatrice, Mme VERITE Chantal.

**Pouvoirs :**

M. CONNAN Bernard à M. BOISSIERE Olivier, M. DELSOL Philippe à M. HEUZE Joël, M. KERRIEN Yvonnick à M. BRIAND Jean-François, Mme LANCASTER Christine à M. GOURDAIN Michel, M. MORVAN François à Mme COLLIN Noëlle, Mme QUILIN Joëlle à M. COMPAIN Xavier.

**Absents excusés:**

Mme JOUAN Anne-Marie. M. LOPIN Patrick.

**Absents :**

M. BIENVENU Yves. M. JOURDEN Jean. M. LE COQU Yves-Jean. Mme RONDOT Marie-Ange.

Madame Chantal Delugin est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

**En exercice: 50                    Présents: 38 dont suppléants : 0                    Votants: 44 dont pouvoirs : 6**

En préambule, Monsieur Le Goux, Président, revient sur la multitude d'évènements qui se sont déroulés sur Leff Armor depuis le dernier Conseil communautaire, rendant ainsi le territoire attractif. De nombreux bénévoles s'y sont investis, ce dont le Conseil communautaire peut les remercier car ils participent au développement des communes. Le secteur associatif constitue une richesse qui œuvre pour le bien-être des habitants, tout comme la politique menée par les élus de Leff Armor communauté.

**1. Décisions statutaires :**

**Rapporteur : Philippe Le Goux, Président**

**a. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 4 juillet 2017**

Monsieur le Président soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil communautaire du 4 juillet 2017.

**Vote du Conseil** Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Lors de ce Conseil du 4 juillet, l'éventuel recrutement d'un adjoint technique polyvalent pour assurer l'entretien du complexe sportif à Plouha avait été évoqué. Ce sujet a de nouveau été

abordé lors du dernier Bureau, aussi Madame Corson souhaite-t-elle que le Président y revienne avant de lever la séance.

#### b. Installation du Conseil de développement

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire du 4 juillet dernier a décidé de créer un Conseil de Développement sur le territoire de Leff Armor. Il propose que cette instance soit composée de la manière suivante :

- 39 personnes, avec un plafond de 50 membres ; cette latitude permettrait d'intégrer les éventuels nouveaux candidats ;
- 4 collèges : Economie et agriculture ; Environnement et ressources naturelles ; Solidarité et Citoyenneté ; Culture, loisirs et jeunesse

Il propose de conserver cette formation pour une durée de 3 ans et rappelle que le Conseil de Développement sera consulté sur « l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet. Il est également consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale » et « il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

Il informe qu'une réunion de lancement se tiendra le 2 octobre à 20h30, à Blanchardeau.

Enfin, il propose de prendre acte de la création du Conseil de Développement dans les conditions ci-dessus présentées.

Monsieur Heuzé, Vice-président en charge du tourisme, demande si le Conseil de développement sera doté d'un code de déontologie.

Monsieur le Président répond que cette instance sera libre d'en établir un si elle le souhaite.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire PREND ACTE de la création du Conseil de développement dans les conditions énoncées ci-dessus.

*Arrivée de Monsieur Barret à 18h48.*

#### c. CLE du SAGE de St Brieuc : remplacement du délégué titulaire

Monsieur le Président rappelle que Leff Armor communauté est représentée à la CLE du SAGE de Saint-Brieuc par Monsieur Jean Jourden. Il propose qu'il soit remplacé par Monsieur Yves Le Moine.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire EMET un avis favorable.

## 2. Aménagement et projet territorial

*Rapporteur : Philippe Le Goux, Président*

#### a. SMEGA : validation des perspectives d'évolution

Monsieur le Président rappelle la décision de GP3A, à savoir l'internalisation des compétences « protection et mise en valeur de l'environnement » et Gemapi. A ce titre, GP3A demande la dissolution du Smega.

Lors du Conseil communautaire du 4 juillet dernier, Leff Armor communauté a acté l'évolution du SMEGA et émis le vœu de maintenir la cohérence de bassin pour l'exercice des missions concernées. Dès lors, il convient d'identifier les modalités de portage des compétences « GEMAPI » et « protection et mise en valeur de l'environnement ».

Cependant, les autres EPCI membres sortant du syndicat, Leff Armor devenait le seul adhérent. Il convenait donc de poursuivre les discussions avec GP3A. Ainsi, Monsieur le Président

propose de constituer un service unifié entre GP3A et LAc, et d'en confier le portage à GP3A.

Un service unifié est un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements existants au sein d'un service unifié relevant d'un seul des cocontractants. L'EPCI gestionnaire du service unifié porte le budget et assure la gestion administrative et financière des compétences confiées.

La création de ce service supposerait la dissolution du SMEGA au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que la répartition des agents au sein de Guingamp-Paimpol Armor Argoat Agglomération, Leff Armor communauté et Saint Brieuc Armor Agglomération.

Les principales modalités de la convention de service unifié seraient les suivantes :

- Portage du service unifié, par GP3A
- Mise à disposition des agents transférés à LAc, auprès de GP3A
- Domiciliation du service unifié, à Grâces (dans les locaux actuels du SMEGA)
- Durée de la convention limitée à 1 an (mais renouvelable)
- Constitution d'un comité de pilotage associant les 2 EPCI et garant de la politique « environnement » du territoire.

Monsieur le Président propose de valider ces orientations et de l'autoriser à engager les discussions avec le SMEGA et GP3A.

Il informe que la cotisation jusqu'alors versée au SMEGA va cesser avec la dissolution du syndicat, permettant à Leff Armor de financer le fonctionnement du service unifié et les charges relatives au personnel. Par ailleurs, l'Agence de l'eau subventionne certains de ces postes à hauteur de 80 %.

Monsieur Boissière, Maire de Plouagat, demande si la gouvernance au sein du Comité de pilotage comprendra autant de représentants de LAc que de GP3A, ce que confirme Monsieur le Président. Cette précision va être ajoutée dans la convention.

Par ailleurs, Monsieur Boissière remarque que la convention est proposée pour une durée d'un an, et demande ce qu'il adviendra des 3 agents intégrés à LAc si toutefois elle n'était pas renouvelée à l'issue de la période initiale.

Monsieur le Président indique que les élus de Leff Armor vont devoir déterminer quelle politique de l'environnement ils souhaitent développer sur leur territoire. Il est important de tout mettre en œuvre pour maintenir la cohérence du service unifié avec GP3A. Si toutefois l'un ou l'autre des partenaires décidait de mettre fin au service unifié, les 3 agents de LAc issus du SMEGA devront être à même de mettre en œuvre la politique environnement décidée par les élus.

Monsieur Guégan, Vice-président en charge de l'environnement, précise qu'un des 3 agents sera le référent de Leff Armor communauté, afin que ses intérêts et son projet soient portés au sein du service unifié.

Monsieur Geffroy, Maire de Lannebert, informe que lors du dernier Comité syndical du SMEGA, les agriculteurs ont affirmé leur souhait de voir ce syndicat perdurer. Il s'agit d'une structure à vocation environnementale, et pourtant aujourd'hui l'ensemble du monde agricole a pris conscience de son importance. Il réitère sa grande déception quant à la disparition du SMEGA. Il lui semble difficile de poursuivre les actions en matière d'environnement telles qu'elles étaient menées par le syndicat avec seulement 3 agents. En outre, les financements actuels des emplois risquent de diminuer. Monsieur Geffroy conclut en informant que les représentants de Leff Armor au SMEGA ont reçu l'aval du Bureau communautaire pour voter contre la dissolution du syndicat. Il s'agira sans doute d'un vote symbolique, mais également d'un signe fort.

Monsieur le Président rappelle que voilà quelques mois, le Président du SMEGA de l'époque avait indiqué que les financements de l'Agence de l'eau n'étaient pas figés, et qu'ils étaient susceptibles d'être orientés sur des actions différentes au fil du temps.

**Vote du Conseil** Monsieur Barret souhaite ne pas prendre part à ce vote. Le Conseil communautaire, par un vote à main levée, par 20 voix pour, 13 contre et 10 abstentions, valide la proposition formulée.

#### **Bassin Versant de l'Ic :**

Saint Briec Armor Agglomération (SB2A) envisage la reprise du contrat de bassin versant sur l'Ic et côtiers et sera concernée de fait par l'amont du Leff (Plélo, Trégomeur, Plouvara, Plerneuf, Tréguidel).

Il conviendra donc de conventionner avec SB2A pour définir les modalités de la collaboration (financements et gouvernance).

#### **b. PETR du Pays de Guingamp : validation des perspectives d'évolution**

Monsieur le Président rappelle les décisions prises par les Conseils communautaires de GP3A et de LAc le 4 juillet dernier :

- Décision GP3A : Transfert de l'ADS et du SIG au 01/01/2018, et transfert progressif des autres missions
- Décision de LAc : Transfert de l'ADS et du SIG au 01/01/2018 et maintien des autres missions.

La volonté de GP3A, les inquiétudes du personnel quant à son avenir et les besoins en termes de moyens humains des 2 EPCI conduisent à proposer le schéma suivant :

#### **Transfert de la mission « Application du Droit des Sols » au sein des EPCI :**

Pour Leff Armor communauté, cela se traduit par le transfert de 3 agents : 1 agent de catégorie B (chef instructeur) et 2 agents de catégorie C.

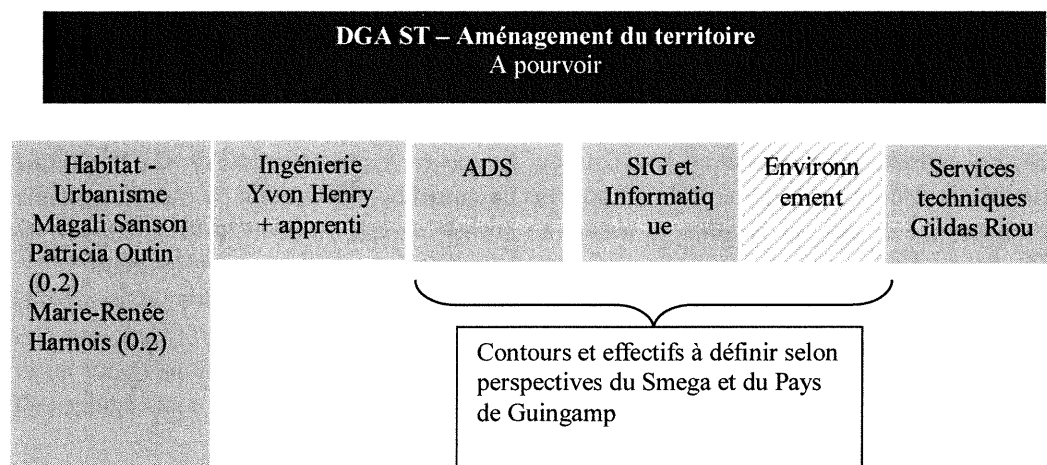
#### **Transfert de la mission « Système d'Information Géographique » :**

L'exercice de cette mission suppose de proposer le transfert du géomaticien (agent de catégorie C) du Pays.

Leff Armor communauté intégrerait en outre au sein de ses effectifs, l'actuel directeur technique du Pays, qui occupera les fonctions de Directeur du pôle « Aménagement » et de Directeur Général Adjoint.

Ces missions seront basées à Blanchardeau.

Organisation de la direction « aménagement » :



## **Les autres missions du Pays :**

### **Energie / €cogenr :**

Il est proposé que l'agent actuellement en charge de l'énergie soit transféré à GP3A (le profil correspondant à des besoins internes à l'EPCI). Pendant une période transitoire, une convention entre GP3A et LAc permettra d'honorer les engagements du Pays en termes de prestations « €cogenr » à destination des communes.

### **Contrat Local de Santé :**

Il est proposé de transférer l'agent en charge de la coordination du Contrat Local de Santé au sein de LAc (soutien à la direction des services à la population et au CIAS).

Les autres missions du Pays de Guingamp (SCOT, Contractualisations, SAGE) devraient perdurer telles quelles, l'échéance restant à déterminer.

Monsieur le Président propose de valider ce schéma, et demande l'autorisation de l'assemblée pour saisir les instances dont l'avis est requis (CT, CAP).

Monsieur Boissière informe qu'il votera contre. Il ne remet pas en cause l'intérêt des personnels, mais l'intégration de tous ces agents est précipitée, et les objectifs ne sont pas clairs. En outre, les élus n'ont pas de visibilité quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité.

Monsieur le Président précise que dans les mouvements de personnel exposés, un seul poste est une création. Monsieur Le Calvez, Maire de Le Faouët, remarque que l'intégration de cet agent n'est pas cohérente avec le récent déficit du CCE de Lanvollon.

Madame Corson, Conseillère départementale, ajoute que l'appel à projets du Département dans le domaine de l'aide à domicile consistait à mutualiser les structures, or là on recrute un agent supplémentaire.

Monsieur le Président répond que l'intégration du CCE de Lanvollon au CIAS est bien de la mutualisation.

Monsieur Guilloux, Vice-président en charge des finances, indique que le service ne peut pas fonctionner de manière efficace en l'état, sans contribution des usagers.

Madame Corson estime que Monsieur Guilloux interprète ses propos.

Monsieur Guilloux répond qu'il connaît sans doute mieux ce service que Madame Corson. Il n'est pas possible de faire fonctionner correctement ce service sans un minimum de personnel, ce qui engendre forcément un coût.

Monsieur Boissière n'est pas opposé à des recrutements. Cependant, le transfert de l'eau et de l'assainissement, puis la dissolution à venir du SMEGA et du PETR précipitent les choses, sans qu'il n'ait de visibilité sur les charges de fonctionnement.

Monsieur le Président souligne qu'il n'y a dans les faits que peu de créations de postes. Les agents du PETR affectés à l'ADS sont déjà payés par les communes via la contribution qu'elles versent au Pays.

Monsieur Boissière remarque que la mutualisation à l'échelle du Pays réduit davantage les coûts qu'à l'échelle d'une intercommunalité. Il rappelle que l'étude financière et fiscale de RCF invitait à réduire les charges de fonctionnement.

Monsieur le Président comprend les craintes de Monsieur Boissière, mais la situation évolue, quelquefois au-delà du souhait des élus. Il en veut pour exemple la compétence GEMAPI, qui va devenir communautaire et qu'il va par conséquent falloir exercer. Or Leff Armor ne dispose pas des agents nécessaires. Il souligne que l'organigramme a déjà été revu depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dans un esprit de mutualisation et d'optimisation des agents et de leurs compétences.

Monsieur Le Verre, Vice-président en charge des ressources humaines, précise que l'objectif est bien de maîtriser au maximum les charges de personnel et d'optimiser les compétences des agents. Il partage les propos de Monsieur Boissière relatifs à la précipitation en matière de dissolution des syndicats ayant pour conséquence les transferts de personnel. En effet, il aurait été préférable de stabiliser l'organisation de Leff Armor dans un premier temps avant d'envisager l'intégration de nouveaux personnels.

Monsieur le Président remarque que le contexte local actuel est une répercussion de la loi NOTRe.

Monsieur Jean-Pierre Le Goux, Vice-président en charge du développement économique, indique que cette loi incitait à la mutualisation, or Leff Armor doit aujourd'hui faire face à une augmentation de ses charges de personnel, à une vitesse qu'elle ne maîtrise pas.

Monsieur le Président souligne que la taille des intercommunalités dans les Côtes d'Armor joue un rôle non négligeable dans l'exercice des compétences en interne, ou par le biais d'une mutualisation à une échelle supra-communautaire.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée par 22 voix pour, 13 contre et 9 abstentions, valide les orientations proposées.

#### c. Vœu relatif au projet de fermeture de la Trésorerie de Châtelaudren

Monsieur le Président informe du projet de fermeture de la Trésorerie de Châtelaudren qui s'inscrit dans un programme de réduction des moyens financiers alloués à la Direction Générale des Finances Publiques des Côtes d'Armor.

Ce projet a été soumis mi-août au Ministère, dont la décision devrait être prochainement connue. Les communes actuellement rattachées à la Trésorerie de Châtelaudren (Trégomeur, Plélo, Plerneuf, Châtelaudren, Plouvara, Boquého et Cohiniac) se verraient rattachées à celle de St Brieuc. Les 28 communes de Leff Armor communauté seraient ainsi réparties sur 3 trésoreries distinctes (Lanvollon, Guingamp et Saint-Brieuc).

Cependant, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques serait disposé à étudier des propositions de rattachement de ces communes, à la trésorerie de Lanvollon, sous réserve de la disponibilité de locaux à Lanvollon. Cette alternative permettrait de justifier le renforcement des effectifs de Lanvollon qui sont sous-dimensionnés, au regard notamment de l'accroissement de la charge de travail induit par les regroupements d'EPCI.

Lors du Bureau du 19 septembre les communes concernées ont émis le souhait d'être rattachées à la Trésorerie de Lanvollon.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire DEMANDE que les communes de Trégomeur, Plélo, Plerneuf, Châtelaudren, Boquého et Cohiniac, soient rattachées à la Trésorerie de Lanvollon.

## 2. Eau et assainissement

*Rapporteur : Florence Le Saint, Vice-présidente*

### c. Eau :

#### i. Rapports annuels 2016

Madame Le Saint, Vice-présidente, soumet pour approbation les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2016.

Madame Corson demande si ces rapports seront également à approuver par les Conseils municipaux.

Madame la Vice-présidente répond qu'ils devront être présentés à titre d'information.

**Vote du Conseil** Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2016 (ex-Communauté de communes Lanvollon Plouha, ex-Leff Communauté-Plouagat / Trégomeur / Châtelaudren / Plélo / Syndicat de Boëgan) sont approuvés à l'unanimité.

- ii. Servitude liée à la ligne électrique de la station AEP à Plouha : signature d'un acte notarié

Une convention de servitude entre ENEDIS et l'ex-CC Lanvollon Plouha avait été signée pour le passage d'un câble souterrain sur une parcelle communautaire dans le périmètre de protection de Kerminf à Plouha. Il convient d'autoriser M. Le Président à signer l'acte authentique correspondant, en précisant qu'il s'agit dorénavant de Leff Armor communauté.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique afférent à ce dossier.

- iii. Echange de terrain sans soulte entre LAC et M. Pedron – terrain à Plerneuf

Dans le cadre de l'échange d'une bordure d'un terrain appartenant à l'ex-syndicat Boëgan (terrain sur lequel est le château d'eau de Plerneuf) avec M. Pedron, et en raison d'une erreur de plan cadastral, un bornage a été effectué, et une régularisation sur les limites du terrain est nécessaire. Il est proposé :

- ❖ d'autoriser le Président à signer l'acte formalisant cet échange sans soulte de terrains,
- ❖ de confier à l'étude de Maître Rolland la procédure de transfert de propriété des biens du Syndicat de Boëgan à Leff communauté, puis à Leff Armor communauté,
- ❖ de déléguer au Président le pouvoir de signer tout acte d'échange sans soulte de terrain pour rectification de limite de propriété.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable à l'échange sans soulte de terrain détaillé ci-dessus, et DELEGUE au Président le pouvoir de signer tout acte d'échange sans soulte de terrain pour rectification de limite de propriété.

- iv. Groupement de commandes pour réseaux AEP et EU rue du Maillet et rue des Ecoles avec la commune de Châtelaudren

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des rue du Maillet et des écoles prévus par la commune de Châtelaudren, il est nécessaire de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif. En adhérant au groupement de commande de la commune, une consultation commune sera réalisée. Le coût de réhabilitation est estimé à 31 315 € HT rue du Maillet, et 122 500 € HT pour la rue des écoles. Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion, à signer et notifier le marché, après avis de la CEO du groupement de commande. Il est proposé que Florence Le Saint représente LAC à la CEO de Châtelaudren.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

d. Assainissement collectif

i. Rapports annuels 2016

*En attente d'éléments.*

ii. Contrôle des branchements des particuliers : demande d'aide Agence de l'eau et consultation

Madame la Vice-présidente expose qu'il est nécessaire de contrôler les branchements des particuliers afin de détecter les raccordements non-conformes. En effet, ces derniers induisent des déversements d'eaux usées non traitées au milieu d'eaux claires dans les systèmes, créant des dysfonctionnements.

L'Agence de l'eau finance ces contrôles à hauteur de 60 % maximum.

Une consultation pour un marché à bons de commandes pour le contrôle des branchements sur les communes de Pléguien, Lanvollon, Plouha (partie hors délégataire), Tréguidel, Plélo est en cours. Le montant global est estimé à 2 000 branchements soit 120 000 € HT pour 2017 et 2018.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

iii. Programme de réhabilitation des branchements eaux usées des particuliers : convention de mandat avec l'Agence de l'eau

Dans le cadre des actions d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, la mise en conformité des branchements des particuliers est un des axes de travail prioritaire. L'agence de l'eau apporte un financement aux particuliers pour cette mise en conformité, à hauteur de 60 %. Une convention de mandat est à signer avec l'Agence de l'eau pour mettre en œuvre le programme de réhabilitation des branchements.

Sur l'ensemble du territoire, des contrôles répartis sur plusieurs communes (Plouha, Plouagat) ont été réalisés, et un nombre de branchements non-conformes a été identifié. Le programme pour fin 2017 et l'année 2018 peut être estimé à 300 branchements à réhabiliter.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention de mandat avec l'Agence de l'eau.

iv. Raccordement de Roscorgnard (Plouagat) à la STEP Cochedo : validation du projet et lancement de la consultation

Afin de répondre à la mise en conformité de la lagune de Roscorgnard et aux besoins de développement de la commune, une étude d'incidence a été réalisée pour définir le scénario à retenir pour le traitement des eaux usées de cette partie de la commune.

A l'issue de la présentation en juin 2016, le choix s'est porté sur le transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Cochedo avec l'option de la double conduite de transfert (traitement de l'H<sub>2</sub>S et de la variation de flux été-hiver). Il convient de valider ce choix. Le coût de la solution retenue est estimé à 393 000 € HT. Un financement de l'Agence de l'eau à hauteur de 60% sera sollicité (zone prioritaire).

Le choix de la double conduite sera intégré dans le cadre de l'étude hydraulique de la station de Cochedo. La vérification de l'état de la conduite de transfert et l'équipement du poste de refoulement actuel d'un détecteur de surverse seront réalisés afin de déposer un porté à connaissance à la DDTM.



**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

v. Approbation du zonage à Tressignaux

La révision du zonage a été initiée afin de répondre au besoin d'urbanisation (lotissement communal). A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2017, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil communautaire est invité à approuver le zonage d'assainissement de la commune de Tressignaux.

**Vote du Conseil** Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux usées actualisé.

e. Assainissement non collectif : rapports annuels 2016

Madame la Vice-présidente soumet pour approbation les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016.

**Vote du Conseil** Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016 (ex-Communauté de communes Lanvallon Plouha, et ex-Le Leff Communauté) sont approuvés à l'unanimité.

3. Environnement

*Rapporteur : Jean-Luc Guégan, Vice-président*

Energies

i. Signature du contrat territorial de la baie de Saint-Brieuc 2017/2021

Monsieur Guégan, Vice-président, expose que le Contrat de baie 2017-2021 traduit l'accord intervenu entre les signataires concernant l'opération d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin de la baie de Saint Brieuc sur la période 2017-2021, conformément au SAGE approuvé le 30 janvier 2014.

Le territoire de LAc est inclus pour partie dans la baie par le bassin versant de l'Ic sur les communes de Plerneuf, Plouvara, Plélo, Trégomeur, et du bassin du Gouët à Plerneuf.

Il convient d'autoriser M. le Président à signer le contrat.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat territorial de la baie de St Brieuc pour la période 2017 à 2021.

ii. Programme d'aménagement de Kerio : validation des coupes 2018

Dans le cadre du plan de gestion du boisement de Kerio, il convient de valider le programme de coupes prévues pour 2018 ainsi que leur destination.

La coupe de résineux sera confiée à un professionnel dans le cadre d'un appel d'offres géré par l'ONF.

En ce qui concerne l'éclaircie des futaies, il est proposé de confier ce travail à un professionnel puis de vendre le produit de ces coupes.

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présupposé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire (Accord, année de report ou suppression)	Destinations Possibles (Bois Façonnés, Délivrance, Ventes aux particuliers, vente sur pied)
2A1	IRR	208	3.47	Réglée		
2A3	IRR	60	2.03	Réglée		
3B	IRR	20	0.80	Réglée		
1A	RA	924	3.08	Réglée		
3A	RA	110	0.44	Réglée		

**Vote du Conseil** Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, VALIDE le programme de coupes pour l'année 2018 tel que présenté ci-dessus ainsi que leur destination.

#### 4. Développement économique et emploi

*Rapporteur : Jean-Pierre Le Goux, Vice-président*

##### a. Acquisition d'une parcelle à St Jean Kerdaniel

Monsieur Jean-Pierre Le Goux, Vice-président, informe que l'Etat cède un terrain cadastré Section C – N°487 (848 m<sup>2</sup>) situé à ST JEAN Kerdaniel. L'acquisition de cette parcelle permettra la viabilisation des parcelles cadastrées Section C N°481 et 484 en zone d'activités. La valeur a été estimée par le service des domaines à la somme de 1 700 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à la réalisation de cette acquisition, incluant notamment la signature de l'acte de transfert de propriété.

Monsieur Boissière demande si les collectivités doivent saisir le service du Domaine dès le 1<sup>er</sup> euro dans le cadre d'une cession d'actif. Madame Ollivier-Henry, Directrice confirme effectivement que chaque vente, quel que soit son montant, est soumise à une estimation de France Domaines, ce qui n'est pas le cas pour les acquisitions.

**Vote du Conseil** Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section C-N°487 à St-Jean-Kerdaniel.

#### 5. Insertion

*Rapporteur : Béatrice Tanguy, Vice-présidente*

##### Tarifs de la régie bois des Chantiers Leff Armor

Madame Tanguy, Vice-présidente, informe que, depuis mi-2015, une nouvelle activité est réalisée par les Chantiers Leff Armor : la restauration de mobilier et des créations d'objets en bois de palettes récupérées. Une régie de recettes permettant de vendre les créations des Chantiers deux à trois fois par an a été créée afin d'autofinancer l'atelier.

Un système de commande est envisagé, dans le respect des priorités des travaux des Chantiers qui portent sur l'entretien des espaces naturels du territoire et la restauration du petit patrimoine bâti.

Les tarifs ci-dessous ont été proposés par un groupe de travail issu de la commission Insertion, puis validés par la commission du 11 septembre :

- un tarif sur les objets tels que les meubles et autres grosses structures en bois,
- un tarif à la planche sur les objets simples.

Madame la Vice-présidente soumet pour approbation, la tarification suivante :

#### Tarifs meubles et structures en bois :

Tête de lit	40 euros
Table	30 euros
Armoire	60 euros
Haut de bahut	50 euros
Poulailler grand format	75 euros
Poulailler petit format	45 euros
Bahut	60 euros
Etagère	35 euros
Table de chevet	20 euros

#### Tarifs « à la planche » et objets divers :

Mobile	20 euros
Hôtel à insecte	40 euros
Banc « à la planche »	2 euros/planche
Table marbre noir	40 euros
Sapin « à la planche »	2 euros/planche
Table pique-nique	40 euros
Petit nichoir	5 euros
Grand nichoir	10 euros
Etagères (2 modèles)	20 euros et 40 euros
Brouette décorative	30 euros
Coffre/jardinière « à la planche »	2 euros/planche
Cadre « à la planche »	2 euros/planche
Fauteuil décoratif	30 euros
Barrière décorative	15 euros
Sapin décoratif	22 euros
Table basse marbre petit format	20 euros
Table basse marbre grand format	40 euros

**Vote du Conseil** Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, VALIDE les tarifs de la régie bois des Chantiers Leff Armor.

#### 6. Urbanisme, Habitat, Gens du voyage

*Rapporteur : Denis Manac'h, Vice-président*

##### a. Urbanisme : Approbation de la charte de gouvernance du PLUiH

Monsieur Manac'h, Vice-président, rappelle que l'article L123-6 du Code de l'urbanisme dispose que l'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de la collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres après avoir réuni une conférence intercommunale des maires rassemblant l'ensemble des Maires des communes membres.

Ainsi, la conférence intercommunale des maires, réunie le 29 mai dernier, a proposé une organisation pour la gouvernance du PLUi. Monsieur le Vice-président rappelle le rôle et la composition des différentes instances du PLUi :

- **Le comité de pilotage** sera le garant d'une politique d'aménagement cohérente et solidaire du territoire. Il devra organiser la concertation avec le public et les personnes publiques associées. Il est en charge du calendrier et de la coordination des études.

Ce comité de pilotage sera restreint et fixe : il sera composé du président et des vice-présidents en charge des thématiques liées à l'aménagement du territoire (urbanisme/habitat, environnement, eau/assainissement, développement

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

économique et tourisme). De plus, il a été proposé que trois maires intègrent ce comité de pilotage afin qu'il y ait une représentativité des communes de chaque ancien territoire (les Maires de Plouagat, Plélo et Saint Fiacre).

- **Le comité de travail** devra permettre à chaque commune de s'impliquer dans le PLUi. Il travaillera sur des propositions d'orientations et la traduction des enjeux locaux.

Ce comité de travail sera composé des membres du comité de pilotage et de l'ensemble des Maires du territoire (ou leur représentants).

- **Les groupes de travail « urbanisme » communaux** : ils se réuniront autant que de besoin et notamment lors de l'élaboration du règlement graphique.
- **La commission urbanisme et habitat** : Elle émettra un avis à chaque grande étape du PLUi.
- **Les ateliers thématiques** : ils seront proposés en fonction des priorités et enjeux qui ressortiront du diagnostic (économie, habitat, environnement, ...)
- **Le comité technique** : il sera en charge du suivi technique et administratif de la procédure. Il sera composé d'agents communaux et intercommunaux.

Monsieur le Vice-président rappelle que le comité de pilotage ne peut pas représenter toute les communes, mais qu'elles doivent par contre être toutes présentes lors des comités de travail. Il précise que le comité de pilotage et le comité de travail, 2 instances indispensables, échangeront de manière très régulière.

La composition du Comité de pilotage a occasionné des débats en raison de l'absence de représentation des petites communes. Or sur 10 communes de moins de 1 000 habitants, 3 sont représentées : Saint-Fiacre, Tressignaux et Trégomeur.

Monsieur Le Calvez déplore qu'aucune petite commune du nord de l'intercommunalité ne fasse partie du comité de pilotage.

Monsieur le Vice-président répond que cette instance est constituée de représentants des 2 anciens EPCI à part égale, c'est à dire 5 issus de l'ex-CC Lanvollon Plouha et 5 issus de l'ex-Leff Communauté.

Monsieur le Président remarque que le comité de pilotage a un rôle d'organisateur du travail sur le PLUi, aucune décision n'y sera prise.

Monsieur Le Calvez ne comprend pas l'intérêt de créer une telle instance dans ce cas.

Monsieur le Président répond qu'il est essentiel de préparer à minima les réunions de travail, de prévoir les ordres du jour, en collaboration avec le cabinet retenu pour accompagner Leff Armor dans cette étude. Il indique que la composition du comité de pilotage a été établie en conférence des maires ; les Vice-présidents en charge des thématiques liées à l'aménagement notamment en sont membres.

Monsieur Le Calvez estime que cette instance n'est pas représentative de l'ex-territoire Lanvollon Plouha.

Monsieur Manac'h répond que chaque ancien EPCI y est représenté par 5 élus.

Monsieur le Président rappelle que la charte de gouvernance ne constitue pas une obligation réglementaire. Il s'agit d'un choix délibéré, destiné à impliquer tous les conseillers municipaux des 28 communes dans l'élaboration du PLUi. L'objectif est de défendre l'intérêt de l'ensemble des communes. Il propose d'inviter Monsieur Le Calvez aux comités de pilotage en tant que représentant des petites communes du nord du territoire.

Compte tenu des nombreuses réunions programmées, Monsieur Manac'h craint que l'absentéisme ne soit conséquent.

Monsieur Guilloux estime que la taille des communes n'a pas lieu d'être au sein du débat sur le PLUi.

Monsieur le Vice-président attire l'attention sur l'importance du SCOT, avec lequel le PLUi devra être en concordance, et invite fortement les élus invités à prendre part à la réunion du 28 septembre au sujet du PADD du SCOT.

Monsieur Dornemin demande quel est le délai pour une révision du PLUi.

Monsieur le Président informe que cela prend entre 2 ans et demi et 3 ans.

Monsieur Dornemin craint que ce laps de temps ne dissuade un investisseur, et propose de fixer un délai maximum.

Monsieur le Président remarque que les délais réglementaires sont incompressibles.

Monsieur Manac'h indique que le PLUi doit être terminé pour fin 2019.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 39 voix pour, 4 contre et 1 abstention, ARRÊTE les modalités de la collaboration entre la Communauté de communes et ses Communes membres telles que définies ci-dessus.

Madame Corson tient à préciser qu'elle porte la voix de son conseil municipal, qui n'est pas forcément la sienne. Monsieur Boissière vote également conformément à la position prise par son conseil municipal.

A titre d'information, Monsieur le Vice-président indique que la charte de gouvernance a été envoyée aux communes pour avis le 26 juin dernier. En date du 26 septembre, 22 communes ont délibéré (18 favorables et 4 défavorables).

#### b. Habitat

##### i. Garantie d'emprunt d'Armorique Habitat logements sociaux à Pléguien

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de communes est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie. A ce titre, elle a la possibilité d'accorder des garanties d'emprunt en matière d'habitat social et médico-social.

Par courrier du 28 mars 2017, la S.A. d'Armorique « Armorique Habitat » sollicite la garantie partielle de la Communauté de communes, à hauteur de 50 %, pour 2 emprunts de 966 988 € et 471 155 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer la construction de 15 pavillons individuels au lieu-dit « Coat Ar Oa » à Pléguien. Elle sollicite donc Leff Armor communauté pour garantir 719 071,50 euros.

La Caisse des Dépôts et Consignations subordonne l'octroi de ses prêts règlementés à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de ces emprunts soit garanti par Leff Armor Communauté, à hauteur de 50% des sommes dues par l'organisme emprunteur.

Le Conseil départemental a d'ores et déjà apporté sa garantie à cet emprunt, à hauteur de 50%, par délibération du 22 mai 2017.

Le plan de financement prévisionnel concernant cette opération est arrêté à 1 739 253 € et se décompose comme suit :

➤ Subvention Etat	31 110 €
➤ Fonds propres Armorique Habitat	270 000 €
➤ Emprunt PLUS Caisse des Dépôts	966 988 €
➤ Emprunt PLAI Caisse des Dépôts	471 155 €

La garantie d'emprunt apportée par Leff Armor communauté engage notre EPCI à se substituer au bailleur social en cas de défaillance financière.

Toutefois, les risques de mise en jeu sont extrêmement minimes, au regard des nombreuses mesures de précaution existantes. Ainsi, 3 organismes différents permettent de prévenir tout risque de mise en œuvre de la garantie d'emprunt apportée :

Le Département des Côtes d'Armor, qui apporte lui-même sa garantie à hauteur de 50% des emprunts réalisés, procède à une analyse financière exhaustive, tant du bailleur social emprunteur que du programme faisant l'objet des prêts.

La Caisse des Dépôts et Consignations se livre également à une analyse approfondie de la situation financière à long terme du bailleur et de l'impact de son programme de développement. La Caisse des Dépôts et Consignations dispose de nombreux indicateurs de projection et de mesure du risque. Une demande de prêt est toujours étudiée par la Caisse des Dépôts et Consignations au regard des 3 critères suivants :

- la qualité de l'opération ; analyse du marché, analyse prévisionnelle de l'exploitation locative,
- la qualité de l'emprunteur ; analyse financière rétrospective et prospective,
- la qualité de la garantie ; analyse financière du garant et partage de garantie éventuel.

Enfin, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) accompagne tout organisme qui rencontre des difficultés à travers un plan de rétablissement. Cet établissement financier est exclusivement dédié à la prévention des risques et au redressement financier des organismes qui se consacrent au logement locatif social. Son existence et son action permettent, même en cas de difficulté financière rencontrée par l'organisme HLM, de ne pas faire jouer mécaniquement la garantie donnée par la collectivité locale.

Après examen de ce dossier, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2252-1 et L 2252-2 relatifs aux garanties d'emprunts, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

#### *ii. Attribution de subventions propriétaires occupants dans le cadre du PIG*

Monsieur le Vice-président rappelle qu'afin d'améliorer les conditions de logement des propriétaires occupants de conditions modestes et très modestes réalisant des travaux de rénovation thermique, mais aussi de faire reculer la précarité énergétique sur son territoire, Leff Armor Communauté a décidé d'apporter aux personnes s'engageant dans cette démarche une subvention de 500 €, laquelle permet d'activer une aide supplémentaire de l'Etat de 500 €. 14 dossiers conformes sont aujourd'hui déposés.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

#### **Pour information :**

- le SCOT invite les membres de la Commission afin d'échanger sur son PADD le 28 septembre à 18h30 à l'auditorium à Lanvollon. Monsieur le Vice-président invite fortement les élus membres à être présents.

Madame Delugin, Maire de Tréméven, informe qu'aucun élu de Tréméven ne sera présent en raison d'un conseil municipal.

Monsieur Boissière remarque qu'outre les réunions communautaires ou en lien avec l'intercommunalité, des commissions communales ont lieu. Le calendrier est chargé.

-Commission Urbanisme et Habitat : le 5 octobre à 18h30 auditorium à Lanvollon.

### **7. Petite enfance, Enfance, Jeunesse**

*Rapporteur : Denis Follet, Vice-président*

#### **Pour information :**

- 11/10 à 18h30 : Réunion inter associations jeunes ;

- 12/10 à 18h30 : Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ;
- 19/10 à 18h30 : Commission d'attribution des places ;
- 24/10 à 18h00 : Invitation des élus au PIJ dans le cadre de la quinzaine de l'IJ ;
- 09/11 à 18h30 : Groupe de travail projet éducatif ;
- 23/11 à 18h30 : Commission Enfance jeunesse ;
- 07/12 à 18h30 : Commission Petite Enfance ;
- 14/12 à 18h30 : Groupes de travail schéma territorial (diagnostic).

Monsieur Follet, Vice-président, invite les élus qui le souhaitent à s'inscrire dans les groupes de travail.

## 8. Développement sportif

*Rapporteur : Francette Le Garff-Truhaus, Vice-présidente*

### Pour information :

- Groupe de travail subventions : le 20 septembre à 18h15 à Châtelaudren ;
- Groupe de travail associations : le 28 septembre à 18h15 à Châtelaudren ;
- Groupe de travail équipements sportifs : le 11 octobre à 18h15 salle des commissions à Lanvollon ;
- Commission Développement sportif : le 18 octobre à Châtelaudren.

## 9. Développement culturel

*Rapporteur : Philippe Le Goux, Président*

### a. Attribution du 1<sup>er</sup> prix concours « c'est moi le patron », l'Effet Mode 2017

Monsieur le Président rappelle que lors de l'édition 2017 de L'Effet Mode, les 13 et 14 mai, un jury composé de professionnels du secteur de la mode a été mis en place pour attribuer les prix du concours de mode « C'est moi le patron ».

Le 1<sup>er</sup> prix de ce concours est un chèque de 1 000 € qui marque le soutien de Leff Armor communauté auprès d'un jeune créateur. Le jury propose d'attribuer ce prix à été attribué à Madame Sophie RICHARD, marque Sofi Loran.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

### b. Droits de monstration ou de présentation publique des exposants (Moulin de Blanchardeau)

Monsieur le Président informe que le droit de monstration (ou droit de présentation) accordé aux artistes exposant au Moulin de Blanchardeau est actuellement de 150 €. Il s'agit d'un dédommagement pour les frais d'accrochage et les permanences effectuées par les artistes. Dans le cas d'expositions organisées par une association ou un collectif d'artistes, le droit de présentation est versé à l'association ou au représentant du collectif.

La commission culture propose de fixer ce droit de monstration à 200 €.

En contrepartie, l'artiste, ou le collectif d'artistes, s'engage à être présent le mercredi, samedi et dimanche après-midi, sur toute la durée de l'exposition.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

#### c. Tarifs des spectacles et expositions 2017/2018

Monsieur le Président rappelle que la politique tarifaire est un des leviers favorisant l'accessibilité du plus grand nombre à une offre culturelle.

Afin que les tarifs ne soient pas un frein à la fréquentation des propositions culturelles de Leff Armor Communauté, la commission culture propose que les tarifs de la saison culturelle 2016-2017 soient reconduits pour la saison 2017-2018.

Adhésion : 10 € pour la saison (sept.2017 à juin 2018). L'adhésion permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour les spectacles :

9€ au lieu de 12€

6€ au lieu de 8€

##### Tarifs spectacles :

- Tarif plein : 12€ ou 8€ selon les spectacles
- Tarif réduit : 6€ ou 4€ : 8-18 ans/étudiants/demandeurs d'emploi
- Carte CEZAM : application du tarif réduit
- Carte CNAS : 1€ de réduction sur l'ensemble de la billetterie (hors tarif unique)
- Manifestations à tarif unique et séances scolaires : 2€
- Films : tarif unique 5€

##### Tarifs expositions :

- Tarif plein : selon expositions : 6€, 5€, 2€, gratuit : 8-18 ans/étudiants/demandeurs d'emploi
- Tarif réduit : selon expositions : 3€, 2,50€, 1€
- Carte CEZAM : application du tarif réduit et gratuit selon expositions

Carte CNAS : 1€ de réduction soit 5€, 4€, 1€ et gratuit selon expositions

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

#### d. Acceptation des dons d'entreprises dans le cadre du mécénat

Monsieur le Président indique que des conventions de partenariat avec des entreprises locales mécènes ont été signées dans le cadre des actions culturelles de L'Effet Mode (13 et 14 mai 2017) et de l'exposition Oh les dessous.

Deux types de dons ont été enregistrés : ceux en nature d'une part, et ceux en numéraire d'autre part. Ces dons sont effectués dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Ils excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier d'une déduction fiscale de 60% du montant du don versé sur le résultat net imposable de l'entreprise, conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Les dons en nature, dont les montants indiqués sont nets de taxes, concernent les entreprises suivantes :

- Le Relais du Leff – Châtaudren, don de 18 repas d'une valeur numéraire de 216.00 € affecté à L'Effet Mode
- Le Goëlic – Trégomeur, don de 18 repas d'une valeur numéraire de 204.48 € affecté à L'Effet Mode
- L'Auberge du Goëlo – Châtaudren, don de 18 repas d'une valeur numéraire de 220,86 € affecté à L'Effet Mode



- La Pizzéria – Châtelaudren, don de 4 pizzas d'une valeur numéraire de 29.19 € affecté à L'Effet Mode
- Itoha – Dinan, don de tissus d'une valeur numéraire de 500 € affecté à L'Effet Mode
- NSI Nettoyage – Ploumagoar, don d'une prestation ménage d'une valeur numéraire de 290 € affecté à L'Effet Mode
- Eco Compteur – Lannion, don d'une prestation « Mise à disposition d'un compteur des flux de fréquentation » d'une valeur numéraire de 400 € affecté à L'Effet Mode
- Loops – Plédran, don d'une prestation vidéo/transmission affecté à L'Effet Mode d'une valeur numéraire de 2 935,02 € affecté à L'Effet Mode,
- Société Choletaise de Fabrication, don en nature d'une valeur numéraire de 983 € affecté à l'exposition « Oh les dessous ! »
- Armor Enseigne Création, don d'une prestation « Mise à disposition de rubans led + transformateur » d'une valeur numéraire de 630 € affecté à l'exposition « Oh les dessous ! ».

Les dons en numéraires concernant les entreprises suivantes :

- CMB Châtelaudren, don numéraire de 1 000 € affecté à L'Effet Mode
- Groupe Le Du – Châtelaudren, don numéraire de 1 500 € affecté à l'exposition « Oh les dessous ! ».

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

- e. Prise en charge de transport pour les élèves des écoles du territoire pour assister à un spectacle ou participer à un atelier artistique

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Conseil communautaire de Leff Communauté avait validé la prise en charge d'un transport par an pour les élèves des écoles du territoire afin qu'ils participent à un spectacle ou à un atelier artistique.

Monsieur le Président propose d'étendre cette mesure à l'ensemble des écoles de Leff Armor communauté, afin de permettre à chaque élève de bénéficier d'un transport gratuit pour assister à un spectacle ou participer à un atelier artistique au Petit Echo de la Mode, ou dans un autre espace intercommunal. Il s'agit de démocratiser l'accès à la culture dans le cadre d'un aménagement du territoire plaçant la culture à la portée de tous.

Les collèges bénéficiant déjà de financements départementaux pour les activités culturelles et les transports, ils ne sont pas concernés par cette gratuité.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

## 10. Action sociale

*Rapporteur : Béatrice Tanguy, Vice-présidente*

**Pour information :** CIAS : dans le cadre de l'appel à candidature du Conseil départemental, le CIAS et le CASD ont été reçus, jeudi 7 septembre, afin d'échanger sur le dossier de candidature déposé début juillet. La commission sociale du Conseil départemental a établi la liste des candidats retenus, parmi lesquels Leff Armor, dont la qualité du dossier a été soulignée. Les structures choisies sont reçues de nouveau afin de négocier le CPOM sur une durée de 5 ans.

Madame la Vice-présidente invite Madame Corson à apporter des précisions si elle le souhaite. Cette dernière, compte tenu des remarques formulées à son égard, n'est pas sûre d'être l'interlocuteur approprié. Elle souhaiterait que les propos blessants cessent.

Madame la Vice-présidente indique que certains contrats pourraient être signés en 2018 et d'autres en 2019.

Madame Corson indique que ces informations n'ont pas encore été validées en Commission permanente, elle ne peut donc pas en dire davantage pour le moment.

Dans le cadre du CIAS, Madame la Vice-présidente fait part d'un problème de quorum récurrent. Il serait souhaitable que les gens inscrits en tant que membres, du CIAS ou des commissions/groupes de travail, participent aux réunions et informent leurs conseils municipaux des travaux qui y sont menés.

## 11. Affaires financières

*Rapporteur : René Guilloux, Vice-président*

### a. Finances

#### i. TEOM : exonérations

Monsieur le Vice-président propose que les activités commerciales ayant contractualisé avec le SMITOM pour l'élimination de leurs déchets assimilés, au titre de la Redevance Spéciale, soient exonérées de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), au titre de l'année 2018, conformément à l'article 1521 paragraphe 3 du Code Général des Impôts (CGI).

Par ailleurs, l'entreprise CQM a formulé une demande d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour ses bâtiments situés sur la Zone d'Activités de Kercadiou à Lanvollon pour l'année 2018.

Cette entreprise a signé un contrat de traitement de ses déchets industriels banals (DIB) avec un prestataire privé agréé, les déchets sont donc éliminés dans le respect des normes environnementales.

Dans ces conditions, au regard des règles d'exonération de la TEOM, fixées par le Code Général des Impôts (article 1521 paragraphe 3.1 du CGI), la demande est recevable.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

#### ii. Subventions et cotisations : modification de la participation ADCF et Destination touristique

Assemblée des Communautés de France (ADCF) : la cotisation 2017 a été mandatée pour un montant de 3 260,36 € (31 051 hab x 0,105€) au lieu de 3 313,28 € (31 555 hab x 0,105 € / population INSEE 2013). Il convient donc de mandater le complément de 52,92 €.

Destination touristique 2017 : au moment du budget, les montants des participations à la destination touristique « Baie de St-Brieuc – Paimpol – Les Caps », coordonnée par le Pays de St-Brieuc, n'étaient pas connus. Ils ont été communiqués par courrier du 20 juillet 2017, comme suit :

	Ex-Lanvollon Plouha	Ex Leff CDC	Total
Budget Général	6 284 €	4 301 €	10 585 €

*Montants identiques à 2016*

Pour information : l'Office de Tourisme participera à hauteur de :

	Ex-Lanvollon	Ex Leff	Total
--	--------------	---------	-------

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Procès-verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2017

	Plouha	CDC	
OT	3 549 €	1 381 €	4 930 €

*Montants identiques à 2016*

Soit un total pour LAC de : 15 515 €.

Monsieur Heuzé, Vice-président en charge du Tourisme, informe que la Destination touristique souhaiterait n'avoir qu'un interlocuteur, soit l'Office de tourisme soit la Communauté de communes.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

### *iii.* Assistance informatique CDG 22

Monsieur le Vice-président informe que l'actuelle convention entre Leff Armor Communauté et le CDG 22 concernant l'assistance informatique et la formation sur les logiciels métiers (Berger Levraut / Finances & RH) a été conclue en option 1. Chaque ½ journée de formation sur site (formation collective) est facturé 288 €.

Dans le cadre de la restructuration du service Finances, un programme de 6 ½ journée a été calé, soit un total de 1 728 €. Il est proposé de modifier la convention avec le CDG 22 et de choisir l'option 4, qui inclut les formations sur site, pour un montant annuel de 1 132 €.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

### *iv.* Rapport de la CLECT

Suite à la CLECT du 04 septembre 2017, ci-dessous les décisions adoptées et proposées aux communes :

- ↳ Le coût par habitant des charges annualisées PLUI s'élève à 2 € par habitant soit un total de 67 836 €/an sur 10 ans (population DGF).
- ↳ Un bilan annuel sera fait sur le coût réel du service,
- ↳ La CLECT se réserve le droit de modifier le coût annualisé des charges transférées PLUI dans les années à venir en fonction de modifications importantes des données de calcul, notamment une subvention non comptabilisée (clause de revoyure).
- ↳ Un abattement de 50 % pendant 2 ans pour les communes ayant un PLU grenellisé (Lanrodec / Cohiniac / Plouagat / Boqueho / Trégomeur) et la poursuite pour une année de l'abattement de 50 % pour les communes de Saint-Gilles les Bois et Pludual (1<sup>ère</sup> année d'abattement 2017).
- ↳ Un abattement de 50 % pendant 10 ans pour la commune de Châtaudren pour prendre en compte les particularités de la commune (AVAP & superficie constructible).
- ↳ Le coût financier des abattements proposés n'est pas répercuté sur les autres communes mais pris en charge par la Communauté de communes.
- ↳ Les attributions des communes ex-Lanvollon-Plouha CDC seront révisées selon les nouveaux montants des charges transférées.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, PREND ACTE du rapport de la CLECT.

Les Conseils municipaux vont à présent être invités à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois. Ce sont les règles de majorité qualifiée qui s'appliquent.

**b. Commande publique**

Marchés de travaux Petit Echo de la Mode : pénalités entreprise Groleau

Monsieur le Vice-président informe qu'une délibération du Conseil communautaire de l'ex Leff Communauté de novembre 2016 fixait des pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise Groleau dans le cadre du marché de travaux du Petit Echo de la Mode, comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ HT	NOMBRE DE JOURS	TOTAL PÉNALITÉS HT	TOTAL PÉNALITÉS TTC
8	GROLEAU	232 358.68 €	31	3 601.56 €	4 321.87 €

Les montants indiqués étant erronés, il convient de valider le montant des pénalités ainsi qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ HT	NBRE DE JOURS	TOTAL PENALITES HT	TOTAL PENALITES TTC
8	GROLEAU	232 558,68 €	31	3 604,66 €	4 325,59 €

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

**Pour information :**

- Réhabilitation de la Maison des sœurs à Plouvara :

Les lots 1 à 13 ont été attribués comme suit, pour un montant total de 459 843,04 € HT :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE
1	VRD/TERRASSEMENTS	CAMARD TP
2	GROS ŒUVRE/DEMOLITION	ARMORIQUE CONSTRUCTION
3	DESAMIANTAGE	EIMH
4	COUVERTURE ARDOISES	LAMANDE
5	ETANCHEITE	DAVY
6	CHARPENTE/OSSATURE	BIDAULT
7	MIROITERIE	LE MAITRE
8	CLOISONS/ISOLATION	CARN
9	MENUISERIES INTERIEURES	BIDAULT
10	REVETEMENTS DE SOLS	CRLB
11	PEINTURE	ARMOR PEINTURE
12	PLOMBERIE	LE CARRE LE GALL
13	ELECTRICITE	ETR

- Voirie définitive parc d'activités Plélo Sud:

Le marché de travaux a été attribué à SPTP pour un montant total de 51 597,00 € HT.

## 12. Administration Générale

*Rapporteur : Philippe Le Goux, Président*

### Ordre de mission pour la convention nationale de l'ADCF

Monsieur le Président propose de donner mandat à Mmes Delugin, Le Garff-Truhaud et à MM. Guilloux, Le Verre, Heuze pour assister à la convention nationale de l'AdCF, les 4-5 et 6 octobre prochains, à Nantes. A ce titre, Leff Armor communauté prendra en charge les frais de déplacement et de séjour.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

## 13. Ressources humaines

*Rapporteur : Jean-Baptiste Le Verre, Vice-président*

### a. Adhésion totale au CNAS

Monsieur le Vice-président rappelle que par délibération du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017, une adhésion partielle au Comité National d'Action Sociale (CNAS) avait été décidée, afin de la maintenir au profit des agents bénéficiaires de ces prestations en 2016.

Il avait alors été convenu qu'une décision pour l'ensemble du personnel serait prise à l'issue d'une enquête préalable organisée auprès de tous les agents. Les résultats de cette consultation placent l'adhésion au CNAS au 1<sup>er</sup> rang des dispositifs d'Action Sociale souhaités dans la perspective d'une harmonisation.

Le Comité Technique, réuni le 4 juillet 2017 a validé ce choix.

Dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des agents de la nouvelle intercommunalité, il est proposé d'étendre l'adhésion au CNAS à l'ensemble du personnel de Leff Armor communauté, à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

D'autres prestations vont être étudiées, mais dans la limite de l'enveloppe cumulée des 2 anciens territoires en matière de prestations d'action sociale.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

Monsieur Boissière demande si les communes peuvent avoir accès aux montants des prestations sociales alloués par la Communauté de communes afin de pouvoir se situer. Monsieur le Vice-président n'y voit pas d'objection. L'adhésion au CNAS s'élève à 205 € par agent.

### b. Prestation de service pour les communes dans le cadre des TAP

La récente modification des rythmes scolaires a engendré des modifications dans l'organisation du travail des animateur ALSH. Afin de compléter leur DHS, certains agents peuvent-être amenés à travailler auprès des écoles des communes. Il est proposé d'autoriser le président à signer les conventions de prestations de services permettant cette organisation avec les mairies concernées.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

c. Modification du tableau des effectifs

- ❖ Suite à l'examen de son dossier en C. A. P, Monsieur le Vice-président propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre à un agent de bénéficier d'une promotion interne, de la manière suivante :

Filière	Grade actuel (à supprimer)	Nouveau cadre d'emploi (à créer)
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Compte tenu du délai de publicité de la vacance du poste, sa nomination ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

- ❖ Création d'un emploi fonctionnel pour le poste de DGS : Monsieur le Vice-président propose de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services d'un EPCI dont la population est comprise entre 10 000 et 40 000 habitants et de modifier le tableau des effectifs en fonction.

Monsieur Boissière demande que soient exposées les implications de la création d'un tel emploi.

Monsieur le Vice-président informe qu'il s'agit d'un détachement sur un emploi fonctionnel, à la discrétion de l'autorité territoriale qui peut y mettre un terme si elle le souhaite. Des contreparties existent, notamment en termes de rémunération.

Monsieur Boissière remarque qu'en cas d'éviction, le salaire est maintenu pendant quelques mois.

Monsieur le Vice-président précise qu'il s'agit plutôt d'une mise à disposition du Centre de gestion, laquelle aboutit en général à une mutation.

Monsieur le Président informe qu'il s'agit de reconnaître, d'une part, la dimension politique du poste occupé par la Directrice, et d'autre part son implication dans son travail dans le cadre d'une fonction à haut risque au vu de l'intercommunalité dirigée.

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

- ❖ Suite à la mutation d'un agent du service Finances vers le SMITOM Launay Lantic, il convient de recruter Madame Karine Roncheim et de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière	Grade actuel (à supprimer)	Nouveau cadre d'emploi (à créer)
Administrative	Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	-Adjoint administratif (1 <sup>er</sup> octobre 2017) -Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> classe (à la même date, suite à l'avancement de grade rétro-actif)

**Vote du Conseil** Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, EMET un avis favorable.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Corson comme sollicité en début de séance.

Madame Corson demande que l'information communiquée en Bureau au sujet de l'emploi en lien avec le complexe sportif à Plouha soit donnée à l'ensemble des conseillers communautaires.

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du mois de juillet, la création d'un poste de gestion/entretien du complexe sportif à Plouha avait été évoquée. Le Conseil s'était alors montré réticent car la participation des différents partenaires (Conseil départemental, écoles privées et commune de Plouha) n'était pas connue.

Lors du dernier Bureau, il a proposé de recruter un agent pour cet emploi dans le cadre d'un poste existant et vacant au tableau des effectifs. Aucune modification du tableau des effectifs n'est nécessaire.

Madame Corson rappelle que le travail sur ce complexe sportif a été mené dans un contexte compliqué, mais a tout de même abouti à un accord sur plusieurs éléments, parmi lesquels le transfert de la gestion, du fonctionnement de la salle à la commune de Plouha, une fois les travaux terminés. Des engagements avaient été pris, qui ne sont pas honorés aujourd'hui. En outre, en termes de transparence, le recours à un poste vacant au tableau des effectifs sans information en Conseil n'est pas correct.

Monsieur Compain remarque que la nouvelle équipe municipale de Plouha hérite du dossier, et doit pallier à certaines problématiques. Au final, un complexe sportif de qualité va être livré, lequel sera vraisemblablement utilisé par un grand nombre d'utilisateurs et d'associations communautaires. Au printemps dernier, une réunion de travail a eu lieu entre le Conseil départemental, Leff Armor communauté et la commune de Plouha, au cours de laquelle un accord sur le partage tripartite des coûts a été trouvé. Il n'a pas encore été chiffré.

Madame Corson signale que ce n'est pas ce qui avait été décidé en amont.

Monsieur Compain répond que l'équipe municipale ainsi que les conseillers départementaux ont changé, tout comme certains élus communautaires.

Monsieur Gautier, Maire de Pommerit-le-Vicomte, remarque que l'actuel Maire de Plouha était déjà présent au début de ce dossier. Il a indiqué être favorable à la remise de l'équipement à la commune à l'issue des travaux.

Monsieur Compain indique que le maire a changé d'équipe municipale.

Monsieur le Président propose de ne pas publier le poste dans l'immédiat. Ce n'est pas tant la nécessité du recrutement qui pose question, que le financement du poste. Aussi, dans un souci de parvenir à un arrangement réglementaire et équitable, Monsieur le Président propose d'organiser rapidement une réunion avec les élus de Plouha.

Madame Le Garff-Truhaud souligne qu'il convient de ne pas confondre le gymnase scolaire, propriété du Département en cours de rénovation, et la halle sportive communautaire en cours de construction. Le temps de l'agent qui sera recruté ne sera pas affecté à 100 % au complexe sportif à Plouha, il sera également le référent de toutes les salles sportives communautaires.

Monsieur Boissière informe que la commune de Plouagat dispose d'un gymnase communal, occupé à 70 % par une association intercommunale. Un accord de participation financière de Leff Communauté avait été trouvé à l'époque, sur la base du tarif départemental.

Monsieur le Président conclut en évoquant les relations humaines au sein de l'assemblée. Il souhaite que les échanges aient lieu dans le respect des uns et des autres. Des tensions et de l'animosité règnent parfois. En tant que Président, il souhaite que chacun fasse des efforts afin que les relations soient le plus cordiales possible. L'objectif est d'installer le territoire de Leff

Armor dans un contexte intercommunal changeant, et de le faire avancer. L'unique ambition des démarches menées par l'Exécutif est de faire progresser le territoire.

Le Conseil communautaire du mois de novembre est prévu le 21 novembre, or le Congrès de l'AMF a lieu du 21 au 23 novembre. Considérant que plusieurs élus ont prévu de s'y rendre, le Conseil communautaire est avancé au lundi 20 novembre.

Monsieur Philippe Le Goux lève la séance à 20h51.

La secrétaire de séance,

Chantal Delugin.

